

Avenant Assurance dette

En cas d'invalidité totale

En bref

En combinant une assurance vie et l'avenant Assurance dette, vos clients n'auront plus à se soucier de leurs obligations financières en cas d'invalidité totale ou de décès. Ils pourront consacrer leur énergie à ce qui compte vraiment, leur rétablissement.

NOUVEAU
Prêts commerciaux



ADMISSIBILITÉ

Souscrire une **assurance vie temporaire ou permanente** offerte par UV Assurance, occuper une profession admissible et travailler au moins 20 h/semaine, 9 mois/année.

OPTIONS DE PROTECTION

2 ANS ET 5 ANS

- ▶ Offert de 18 à 55 ans

Délai de carence

90 jours rétroactif au 31^e jour ou
30 jours lorsque l'invalidité totale résulte directement d'une blessure corporelle, d'une hospitalisation ou d'une chirurgie d'un jour

JUSQU'À 65 ANS

- ▶ Offert de 18 à 60 ans

Délai de carence

90 jours

FIN DE LA PROTECTION

65^e anniversaire

PRESTATION

Ne peut excéder 1,5 % du
montant d'assurance vie :
minimum 300 \$/mois
maximum 3 500 \$/mois

(voir document Analyse des besoins en cas d'invalidité totale)

Consultez le Guide pratique pour l'information
détaillée sur l'avenant Assurance dette.

NOUVEAU

Prêts commerciaux

UV Assurance couvre également les prêts commerciaux contractés par l'entreprise de l'assuré.

Pour être admissible, le prêt doit être consenti à l'assuré ou à son entreprise, à titre d'emprunteur ou de coemprunteur, par une institution financière.

Pour les prêts fait à l'entreprise de l'assuré, l'entreprise doit compter au maximum 8 employés, l'assuré doit détenir un minimum de 25 % des parts et il doit être actif au sein de cette entreprise.

Prêts commerciaux admissibles

Prêts contractés par l'**entreprise d'un assuré**, selon la part que possède l'assuré dans l'entreprise, pour un maximum de 60 mois de prestations.

▶ Prêt hypothécaire commercial

- ▶ Pour un immeuble à logements locatifs que l'assuré occupe et dont lui ou son entreprise sont propriétaires, limité à 5 logements.
- ▶ Pour un immeuble abritant l'entreprise de l'assuré, si elle occupe au moins 50 % de la surface habitable de l'immeuble et que les revenus de l'entreprise découlent de l'occupation exercée à cet endroit.

▶ Marge de crédit commerciale

- ▶ Pour les marges de crédit qui prévoient le remboursement du capital et des intérêts ou des intérêts seulement.

▶ Prêt pour équipement commercial

▶ Prêt pour achat ou location d'une automobile

▶ Prêt agricole

Prêts personnels admissibles

Prêts contractés par un **assuré**

- ▶ Prêt hypothécaire
- ▶ Marge de crédit hypothécaire ou personnelle
- ▶ Prêt personnel
- ▶ Prêt pour achat ou location d'une automobile, une motocyclette, un bateau ou un véhicule récréatif
- ▶ Prêt étudiant
- ▶ Prêt pour financer un placement
- ▶ Bail



FR-1015 (2019-11)